

Celina Whitaker, Pascale Delille

Le projet Sol : pour retrouver le sens des valeurs

Extrait de

Jérôme Blanc (dir.),
Exclusion et liens financiers : Monnaies sociales, Rapport 2005-2006,
Paris : Économica, 547 p.

SOMMAIRE

INTRODUCTION GENERALE

LES MONNAIES SOCIALES : UN OUTIL ET SES LIMITES

PARTIE I.

JUSTIFICATIONS DES MONNAIES SOCIALES

PARTIE II.

MODALITES D'ORGANISATION

PARTIE III.

MODELES NATIONAUX, EXPERIMENTATIONS ET EVALUATIONS D'IMPACT

PARTIE IV.

LE *TRUEQUE* ARGENTIN, DE L'EMBALLEMENT A LA CHUTE

CONCLUSION GENERALE

OU VONT LES MONNAIES SOCIALES ? OU PEUT-ON ALLER AVEC ELLES ?
QUELQUES MOTS EN GUISE DE CONCLUSION

SIGLES ET ACRONYMES

SITES INTERNET

TABLE DES MATIERES

LE PROJET SOL : POUR RETROUVER LE SENS DES VALEURS

Celina Whitaker¹, Pascale Delille²

1. Le « sol », une monnaie à vocation économique, écologique et sociale

Le projet Sol s'inscrit dans les réflexions sur l'approche de la richesse dans nos sociétés, sur la mesure qui en est faite et sur les dysfonctionnements du système monétaire actuel³.

La mesure de la richesse dans nos sociétés s'élabore à partir des activités économiques donnant lieu à des flux monétaires. Une telle méthode⁴, comme en témoigne le calcul du produit intérieur brut (PIB), ne s'intéresse pas à la nature des activités réalisées et des biens produits, à la finalité de l'échange et à ses répercussions en termes écologiques et sociaux. Ainsi le PIB, indicateur majeur de ce qu'il est convenu d'appeler la richesse d'un pays, comptabilise nombre de destructions, écologiques ou humaines, dès lors que celles-ci génèrent des flux monétaires. *A contrario*, la plus-value éthique, sociale, écologique des activités développées au sein de l'économie sociale et solidaire n'est pas prise en compte. Des activités comme l'éducation ou la santé sont traitées comme des prélèvements de richesse alors qu'elles en sont des sources. De la même façon, en viennent à être considérés comme sans valeur les activités et les échanges entre humains qui ne donnent pas lieu à des transactions monétaires (et, en particulier, le travail bénévole dans les associations ou les activités domestiques)...

La principale fonction de la monnaie, sa justification historique, est de faciliter l'échange et l'activité entre les êtres humains en établissant une unité de compte commune et en créant

¹ Celina Whitaker est membre de l'équipe de coordination du projet Sol.

² Pascale Delille est consultante en économie sociale et solidaire pour l'association Synsol.

³ Ce texte a été écrit avec la collaboration de Patrick Viveret et de Jean Philippe Poulnot. Patrick Viveret est notamment l'auteur de « Reconsidérer la richesse », un rapport de la mission « Nouveaux facteurs de richesses » réalisé à la demande du secrétariat d'État à l'Économie solidaire en 2002. Jean Philippe Poulnot appartient au groupe Chèque Déjeuner, porteur du projet Sol.

⁴ Voir, en particulier, les travaux de Dominique Méda (1997) et de Patrick Viveret (2003).

un espace de confiance. Mais cette approche de la richesse, organisée autour de l'avoir monétaire, transforme la monnaie en bien. On assiste alors à deux phénomènes symétriques, qui invalident cette fonction d'échange. D'un côté, la montée de la pauvreté et de la précarité, la « sous-monétarisation » pour les millions de personnes qui, dans nos sociétés, disposent de revenus très insuffisants. Pour eux cela signifie que la monnaie ne remplit pas sa fonction première qui est de faciliter l'échange et l'activité. Un potentiel considérable de création de richesses est ainsi gaspillé, l'intelligence, les capacités créatrices et transformatrices de ces personnes étant stérilisées et concentrées sur une pure logique de survie.

En parallèle, il existe une « surmonétarisation » pour une minorité de possédants très riches, ce que reflètent les chiffres officiels des Nations unies mettant en évidence que la fortune de deux cent vingt-cinq personnes est égale aux revenus de deux milliards et demi d'êtres humains⁵. Cet excès de monnaie pourrait, théoriquement, être mobilisé en vue de multiplier les échanges et de créer des richesses susceptibles de répondre aux besoins des populations, mais en réalité l'essentiel de cette monnaie tourne, avec l'unique objectif de produire encore plus de monnaie, dans des bulles spéculatives dont l'explosion récurrente fait des ravages dans l'économie réelle⁶.

2. L'origine et les acteurs du projet

Le projet est né d'un groupe de travail réunissant des mutuelles, des banques de l'économie sociale et des coopératives⁷ et un certain nombre de réseaux et de médias⁸. L'idée de départ est d'imaginer une monnaie ayant pour finalité de replacer l'économie au rang de moyen et non de fin, avec comme objectif de développer les structures et les offres de l'économie sociale et solidaire ainsi que les interactions entre ces structures... Rapidement, va s'ajouter au projet la perspective de valorisation, dans le même circuit, des activités à caractère écologique et social aujourd'hui non prises en compte, et du potentiel d'échange et de création de richesses de l'ensemble de la population.

⁵ Ces chiffres du rapport mondial du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) datent de 1999 ; les inégalités se sont encore aggravées depuis.

⁶ Le commerce mondial représente chaque année 8 000 milliards de dollars américains (USD). Mais les seules transactions de change se montent à 1 174 milliards USD chaque jour. Cela veut dire que plus de 98 % des transactions monétaires journalières ne correspondent pas à des échanges de biens et de services réellement existants.

⁷ Mutuelle assurance des commerçants et industriels de France (MACIF), Mutuelle assurance des instituteurs de France (MAIF), Crédit coopératif et Chèque Déjeuner.

⁸ Dont le Centre des jeunes dirigeants et acteurs de l'économie sociale (CJDES), *Transversales science / culture* et des acteurs des systèmes d'échange locaux (SEL). NdE : la revue *Transversales science / culture*, se présentant comme « un espace d'information critique sur les interactions entre science et culture », a été fondée en 1990 et a été remplacée, en 2003, par la collection d'ouvrages « Transversales », chez Fayard. Elle a consacré plusieurs articles aux monnaies sociales, en particulier dans son numéro 58 de juillet-août 1999.

Ce projet ne peut se développer qu'à partir de la synergie entre les différents acteurs porteurs de cet ensemble d'objectifs. Ainsi, le projet Sol s'organise, d'emblée, autour des acteurs suivants :

- l'ensemble des structures de l'économie sociale et solidaire⁹ ;
- les personnes aujourd'hui en situation d'exclusion des circuits d'échange traditionnels et, plus largement, l'ensemble des personnes s'engageant dans des activités à caractère solidaire et de consommation responsable ;
- les collectivités territoriales : le projet Sol constituant de nouveaux leviers d'action pour les politiques économiques et sociales mises en œuvre.

Aujourd'hui, le projet Sol entre en phase d'expérimentation¹⁰, dans trois régions françaises : Bretagne, Nord-Pas-de-Calais et Ile-de-France. Il bénéficie pour cela de l'appui du Fonds social européen¹¹, des structures de l'économie sociale à l'origine du projet et des collectivités territoriales des territoires d'expérimentation¹².

3. Les instruments du projet Sol

L'idée est de réunir, sur un même support – support électronique, carte à puce – les unités de compte sol (points sol) acquis dans différents circuits d'échange interconnectés, et de mettre en place des mécanismes de solidarité entre les différents acteurs.

3.1. Le sol « coopération »

Les porteurs de la carte Sol acquièrent des points sol « coopération » lors de leurs achats en euro dans les structures de l'économie sociale et solidaire adhérant au réseau Sol. Ces points sont acquis en échange de leur comportement de « consomm'acteurs » ; en effet, par le fait de choisir des produits et des services issus de l'économie sociale et solidaire, ils

⁹ On entend ici l'ensemble des structures se reconnaissant dans les valeurs de l'économie sociale et solidaire, qu'elles le soient statutairement (coopérative, mutuelle, association) ou par la nature des biens et des services qu'elles proposent (tourisme durable, commerce équitable, agriculture paysanne, biens et services publics, etc.).

¹⁰ Les modalités et les circuits d'échange doivent être opérationnels dès janvier 2006. Les éléments proposés dans cet article correspondent à l'état actuel de la mise en œuvre. Certaines modifications ou réorientations pourront, le cas échéant, être apportées.

¹¹ Programme Equal. NdE : le programme communautaire Equal (2000-2008) finance le développement de structures de formation, conseil ou emploi, transnationales et innovantes, visant à lutter « contre toutes les formes de discrimination et d'inégalité dans la sphère du travail et de l'emploi ».

¹² Avec l'appui des conseils régionaux de Bretagne, Nord-Pas-de-Calais, Ile-de-France. L'expérimentation concerne, dans chacune de ces régions, au moins deux espaces locaux. Les collectivités locales (communes, communauté de communes) de ces territoires sont des acteurs parties prenantes de l'expérimentation.

mettent en valeur la plus-value éthique, sociale, écologique des activités développées au sein de ce secteur.

Ces points peuvent en retour être utilisés dans l'ensemble des entreprises et des structures adhérentes, et pour l'accès aux services publics que les collectivités territoriales parties prenantes dans ce projet choisissent d'intégrer au réseau Sol.

On détermine ainsi un marché choisi, fondé sur une communauté de valeurs, participant au développement d'une économie à plus-value éthique, environnementale, sociale.

Les points sol peuvent aussi, par ailleurs, être acquis en échange de comportements responsables (par exemple : valorisation, par une mutuelle, de comportements « prudents » qui sont une réponse positive à des actions de prévention qu'elle engage, ou d'investissements en économie d'énergie en réponse à la problématique environnementale ; valorisation, par une collectivité territoriale, de pratiques telles que le covoiturage ou l'activité associative vers tel public, etc.).

Enfin, si l'amorçage de ce circuit est prévu par une contrepartie en euros¹³, sa non-convertibilité immédiate (ou en tout état de cause selon des règles clairement définies) permet que le sol circule plus longtemps, fasse plusieurs boucles dans le circuit. Il devient alors véritablement une monnaie complémentaire, permettant de valoriser certains comportements de consommateurs, citoyens, producteur et d'augmenter les capacités d'échange de ces acteurs.

3.2. Le sol « engagement »

Le sol se constitue sous cette forme comme élément structurant d'échanges non monétaires, voire non solvables, et visant à répondre à des besoins sociaux. Les sols « engagement » sont acquis en échange du temps consacré à des activités définies collectivement et répondant à un besoin exprimé, valorisant ainsi un engagement citoyen dans ces activités. Le sol engagement est ainsi une unité de compte permettant les échanges de temps entre des personnes, de manière immédiate ou différée et pour des activités variées. On peut citer – sous forme d'inventaire non exhaustif et pour reprendre certains exemples des circuits d'échange qui se dessinent sur les territoires d'expérimentation – l'accompagnement de personnes âgées et d'handicapés pour une série d'activités leur permettant d'améliorer leurs conditions de vie et de sortir de leur isolement, des réponses par l'échange aux besoins d'articulation des temps de vie pour les femmes seules, des activités permettant de renforcer les liens interculturels, l'insertion de certaines populations dans la cité ou la convivialité dans les temps extrascolaires, et encore, une réponse aux problématiques de logement des jeunes.

¹³ Les avantages et inconvénients des deux approches possibles pour la mise en œuvre de ce circuit d'échange, à savoir, d'un côté, une contrepartie en euro pour chaque nouveau sol injecté dans le circuit et, de l'autre, une création sans contre-valeur directe mais par le simple fait de l'échange, sont actuellement en cours d'analyse.

L'idée même de circuits non monétaires renvoie assez naturellement à l'exemple des systèmes d'échange locaux (SEL), et le projet Sol apparaît complémentaire de ceux-ci. Si les SEL organisent principalement des réseaux d'échanges interindividuels, le Sol propose la participation des personnes à des projets collectifs interconnectés répondant à leurs besoins.

Par ailleurs, le sol engagement permettra d'avoir accès au circuit du sol coopération (par exemple par des réductions dans les entreprises de l'économie sociale et solidaire et l'accès à des services publics déterminés par les collectivités territoriales). Cette dynamique correspond, pour les entreprises et pour les collectivités, à la reconnaissance et à la valorisation de l'engagement. Cette reconnaissance est associée, pour les entreprises, à une augmentation du potentiel de clients et, pour les collectivités territoriales, à une meilleure utilisation des services publics existants. Des liens plus forts entre ces échanges de temps et les sols coopération peuvent et doivent être envisagés. La réflexion sur ce point est l'un des éléments de l'expérimentation.

3.3. Le sol « affecté »

Il s'agit là d'une dynamique déjà fortement présente en France, celle des monnaies affectées¹⁴.

Les collectivités territoriales peuvent distribuer des cartes Sol à des populations ciblées, en les créditant d'un certain nombre de points sol qui permettent de payer en partie ou en totalité l'accès à un certain nombre de services. On est dans le cas des politiques publiques menées par les collectivités territoriales pour répondre, par exemple, aux besoins des populations économiquement fragiles.

Le fait d'intégrer ces politiques dans le cadre du Sol permet :

- D'y associer des populations dans un cadre plus large. En effet, la carte Sol permet d'insérer cette politique sociale dans un projet plus vaste, qui inclut d'autres acteurs et d'autres populations. La discrimination engendrée par le simple fait de posséder des « chèques sociaux » classiques disparaît. Elle donne par ailleurs, par effet d'entraînement, la possibilité à ces personnes de s'intégrer aux autres circuits d'échange Sol, et d'y trouver des formes de valorisation de leurs activités.
- D'être un levier dans le développement du secteur de l'économie sociale et solidaire du territoire concerné, en favorisant ce secteur dans le choix des produits et des services pouvant être réglés en sol ; et, comme pour toute monnaie affectée classique, la collectivité territoriale compétente définit les prestataires agréés¹⁵.

¹⁴ Comme le titre-restaurant, distribué par les entreprises à ses salariés, et affecté à la restauration du déjeuner, ou comme les chèques de services (réseau Chèque de Services), distribués par les collectivités territoriales à un certain public et affecté à une utilisation précise.

¹⁵ Et en s'appuyant, le cas échéant, sur les critères de mieux-disant social et environnemental dans les conditions d'exécution du marché (a. 14 du code des marchés publics).

Il s'agit ainsi de créer un effet d'amplification de ces usages multiples en établissant le lien entre eux. La mise en place de ces différents circuits de manière interconnectée permet de consolider une communauté de valeurs autour d'activités et d'engagements à utilité écologique et sociale.

Ainsi, chaque porteur de carte Sol dispose d'une seule carte, avec trois modalités d'utilisation (voir tableau).

Tableau. Les différents types de sol : modes d'acquisition et formes d'utilisation

sol coopération	Acquis par sa préférence à un marché de produits et de services à forte plus-value éthique, sociale, environnementale (consomm'acteur) et par ses comportements responsables	Qu'il/elle utilise dans les circuits de l'économie sociale et solidaire et les services des collectivités territoriales
sol engagement	Acquis par son engagement dans des activités d'utilité collective	Qui lui sert à comptabiliser les échanges. Qui lui donne droit à des réductions dans les structures de l'économie sociale et solidaire et dans les services publics
sol affecté	Distribué par les collectivités territoriales	Qu'il/elle utilise en fonction de l'affectation

L'utilisation d'un support électronique permet, avec une seule carte, le suivi et la gestion des différents types de sol et, à terme, une plus grande mixité d'utilisation entre eux.

4. Les enjeux du projet Sol

4.1. La lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, par des moyens de solvabilisation complémentaires de la monnaie officielle

Une des ambitions du projet Sol est la solvabilisation de populations économiquement fragiles, en offrant une possibilité d'expression économique à des besoins considérés comme non solvables et à des offres de services dites « non rentables ». En effet, le sol engagement permet de valoriser du temps passé dans des activités à plus-value sociale et habituellement cantonnées dans la sphère du bénévolat. Ce sol donne un accès partiel aux services et aux produits en circulation dans le réseau d'échange et de coopération créé par les entreprises, associations et collectivités territoriales qui émettent et acceptent les sols. C'est une première réponse, partielle, certes, en termes de moyens de solvabilisation complémentaires.

Ce système ne peut bien sûr, en aucun cas, se substituer aux réponses macro-économiques à apporter à la question de la lutte contre la pauvreté et la satisfaction des besoins vitaux de certaines populations. Il ne peut s'envisager que dans une optique complémentaire, qui permet de sortir de l'assistanat pur qui isole les individus et altère leurs capacités à l'autonomie. On peut imaginer, dans cette perspective, un programme de réinsertion d'individus en phase de marginalisation économique (pauvreté, chômage, surendettement), grâce aux pratiques d'échange et à la valorisation de temps d'investissement associatif.

Cette monnaie sociale permet de redonner dignité et autonomie aux individus qui deviennent ainsi actifs et créateurs de leur insertion et de leur reconnaissance sociale.

Ils gagnent eux-mêmes par leur savoir-faire et leur disponibilité à autrui, les unités d'échange qui leur permettront de bénéficier des produits et des services de la communauté.

4.2. Mise en valeur des activités aujourd'hui non valorisées

La valorisation équitable du temps d'engagement permet la dignification d'activités, invisibles jusqu'alors, car écartelées entre la sphère du privé, du caritatif et de l'obligation liée au modèle social persistant (travail invisible des femmes dans la prise en charge des enfants, des personnes âgées...). Il s'agit de redonner au plus grand nombre une forme d'expression économique, sociale et donc politique.

Il y a, cependant, une forte interrogation à l'idée d'une monétarisation par le sol d'une activité dite « familiale » qui encouragerait les femmes à rester à la maison ; ou d'activités de bénévolat qui se caractérisent par le don.

Il s'agit, en fait, d'inventer un moyen de valorisation positif, qui mette en lumière cette forme de contribution sociale en lui donnant une visibilité quantifiée. Mais il y a nécessité que cette monnaie se distingue, par son orientation éthique, de la connotation péjorative attachée à la notion de marchandisation.

4.3. Le développement de l'économie sociale et solidaire sur les territoires d'expérimentation

Les expériences de monnaies et de systèmes d'échange locaux, qui s'intensifient aujourd'hui, font état d'une relance économique importante dans le territoire concerné¹⁶, et s'inscrivent dans une perspective de développement durable, dont l'un des fondements est de produire localement ce dont on a besoin localement.

Par ailleurs, du fait de leur proximité des lieux de production et d'échange, ces monnaies locales peuvent être un levier pour agir contre le décrochage, entre flux monétaires spéculatifs et économie réelle, observé avec la monnaie officielle. Enfin, elles sont au plus

¹⁶ L'exemple historique étant celui de la ville de Wörgl, en Autriche, en 1932.

près des besoins et des capacités d'échange entre les personnes, jouant ainsi sur différents niveaux : impulsion économique ; lien social et dynamisation des échanges ; et réponse aux besoins de la population.

Les synergies et les collaborations entre les différentes initiatives citoyennes et solidaires dans l'économie sont porteuses d'innovations et se potentialisent en se prolongeant au-delà d'une logique de filière de chaque famille. Elles créent sur le territoire une véritable dynamique de développement durable. Dans le cas du projet Sol, il y a création d'un marché privilégié : il sert de « couveuse » d'activités sociales ou entrepreneuriales et maintient les richesses ainsi créées dans la collectivité utilisatrice, puisque le sol ne peut être dépensé que dans le circuit des partenaires qui se sont fédérés sur des valeurs communes et ne peut alimenter que des services ou des produits répondant aux critères de cette communauté de valeurs. En aucun cas, la monnaie sol ne peut s'échapper, par exemple, vers des produits créés par des entreprises qui méprisent toute considération sociale ou écologique. Elle permet donc de délimiter un marché éthique, fondé sur les préférences collectives des partenaires économiques et de leurs consommateurs / usagers. C'est cette relative marge de manœuvre dans l'autodétermination de son fonctionnement qui permet d'ouvrir cet espace économique à des populations socialement fragilisées, car les coûts sont mutualisés et partagés par l'ensemble des partenaires. Ces coûts sont en partie compensés par l'échange de clientèle (« *cross trading* ») qui crée un marché commun relativement protégé et permet d'augmenter les parts de marché de chacun des partenaires.

Pour la délimitation de cet espace privilégié d'échanges, le projet Sol prévoit une charte et, à partir de cette charte, une « labellisation » des structures adhérant au réseau. La labellisation permet ainsi de privilégier des circuits de production et de consommation des entreprises et des structures qui se reconnaissent dans les valeurs de l'économie sociale et solidaire, qu'elles le soient statutairement ou par la nature des biens et des services qu'elles proposent.

Cette réflexion sur les entreprises, leurs modes de production et les biens et services proposés devrait participer à l'éveil de la responsabilité individuelle des consommateurs, en leur donnant des informations leur permettant une discrimination positive dans l'acte d'achat. Par ailleurs, cette labellisation des entreprises, des produits et des services adhérant au réseau Sol permettra de rendre visible et lisible l'ensemble du système, répondant ainsi à une problématique souvent posée, celle de la méconnaissance par les citoyens des structures de l'économie sociale.

4.4. Une réponse à la tentation de la consommation et de la spéculation

Ce qui, dans la monnaie officielle, est de nature à tirer l'échange vers l'accaparement et la spéculation, c'est l'intérêt¹⁷. Un projet tel que le Sol, pour qu'il soit viable et porteur de sens sur le long terme, se doit d'agir sur cet élément.

¹⁷ Voir les travaux de Margrit Kennedy et, en particulier, Kennedy, 2005. NdE : voir aussi le texte de Margrit Kennedy dans le présent ouvrage.

Ainsi, le sol est une monnaie fondante, qui perd de sa valeur si elle n'est pas utilisée. Moyen d'échange, d'investissement, mais non de spéculation. Cependant, cette valeur n'est pas perdue pour tout le monde. Le produit de la fonte est versé à un fonds commun, et réaffecté à des projets d'utilité sociale et écologique par un vote des bénéficiaires.

La mise en perspective de l'acte de consommation, par le fléchage de cette consommation vers les entreprises de l'économie sociale et solidaire ainsi que l'éducation à la consommation, par l'information régulière sur les conditions de productions, sont déjà un atout pour le développement d'une co-responsabilité citoyenne renouvelée de l'acte d'achat. Mais le système de fonte proposé permet d'aller plus loin, et de mettre à disposition de la collectivité les sols inutilisés, tout en participant, par le vote, à l'affectation de ces fonds.

4.5. Les coopérations intersectorielles

Le projet Sol, en proposant différents circuits d'échange portés par des acteurs de nature diverse permet la création de convergences d'intérêts et de coopération entre ces acteurs qui n'ont pas forcément l'habitude de coopérer économiquement ensemble (associations, entreprises, collectivités territoriales, etc.).

L'effet des apports, en particulier de ceux des collectivités territoriales, est démultiplié, car ces apports permettent de développer un circuit d'échange plutôt que des activités isolées : en fait, ils constituent un outil monétaire unique, au financement pluriel, qui va venir valoriser ce que les partenaires ont décidé de mettre en valeur.

4.6. La question de la régulation démocratique et de la pleine participation de tous

Le Sol, dans ses différentes facettes, implique et nécessite une pleine participation des acteurs, et notamment :

- dans la construction de la charte et la labellisation des structures, des produits et des services participant au réseau Sol ;
- dans l'explicitation des besoins de la population et la mise en œuvre de circuits d'échange de temps interconnectés permettant de répondre collectivement à ces besoins ;
- dans la gestion, la proposition de projets et le vote d'affectation des fonds issus de la fonte du sol.

Au-delà, le projet, dans sa mise en œuvre, construit un espace d'échanges, de coopération, et un moyen d'échange basé sur des valeurs éthiques, environnementales et sociales, mais aussi une communauté qu'il est nécessaire de modéliser avec l'ensemble des acteurs concernés pour qu'elle prenne tout son sens et soit gage de réussite et de pérennité.

Une association Sol a été créée qui regroupe des collègues représentatifs des différents acteurs parties prenantes de ce projet¹⁸, des entreprises et des collectivités territoriales aux porteurs de carte Sol.

L'association joue un rôle clé dans la mise en perspective du projet SOL en termes économiques, sociaux et politiques, et dans la construction d'innovations monétaires permettant de donner corps à ce projet éminemment politique.

Pour ce qui concerne l'expérimentation, l'association Sol a un rôle d'élaboration de la charte d'utilisation du sol ainsi que de mise en œuvre des moyens de régulation nécessaires, en particulier la labellisation des acteurs et des services. Elle est également garante de la concertation entre les différents acteurs du projet (économie sociale et solidaire, collectivités publiques, consomm'acteurs et personnes engagées dans les circuits d'échange) afin que l'utilisation du sol se fasse dans l'intérêt de tous.

Enfin, l'association Sol est responsable de la gestion et de l'animation du fonds provenant de la fonte des sols.

Toujours en suivant cette idée de construction collective d'un espace d'échange basé sur des valeurs communes, l'expérimentation qui démarre s'appuie sur un système décentralisé sur chaque lieu d'expérimentation, ce qui permet la co-construction des circuits d'échange au niveau le plus pertinent, en particulier au travers :

- du recensement des besoins sociaux et écologiques repérés par les acteurs des territoires et par les utilisateurs de la carte Sol afin d'envisager toutes les modalités de mise en œuvre et d'utilisation de la carte Sol ;
- de la charte locale d'adhésion des producteurs et utilisateurs de sols sur les territoires et la labellisation des produits et services sélectionnés en fonction de leur nature (écologique ou sociale), et du statut ou de la qualité des organismes adhérents (coopérative, association, mutuelle, collectivité territoriale...).

5. En conclusion : Sol, un projet politique pour un développement humain

Le projet Sol est né de l'idée « *replacer l'économie au rang de moyen et non de fin* ». Il s'agit de proposer une autre façon de vivre et d'échanger ensemble, de promouvoir des capacités de transformation et les richesses portées par chacun, et de participer à la construction d'un projet de société basé sur des valeurs éthiques, environnementales et sociales.

¹⁸ Les cinq collègues sont les suivants : personnes physiques fondatrices et personnes qualifiées, personnes morales fondatrices, acteurs du projet (associations, entreprises de l'économie sociale et solidaire impliquées et intéressées par la mise en œuvre du sol), collectivités territoriales, porteurs de carte Sol. Chaque collègue dispose d'un cinquième des droits de vote.

Les perspectives sont bien sûr, dans un premier temps, l'approfondissement des mécanismes et des ouvertures proposés par le projet Sol : croisement des différentes modalités d'échange offertes par les sols ; lutte contre l'exclusion par la valorisation du potentiel d'échange de chacun et, par ce biais, reprise en main d'une forme d'expression économique et politique ; approfondissement des comportements solidaires et respectueux de l'environnement, aussi bien au niveau du citoyen consomm'acteur que des entreprises ; co-construction de convergences d'intérêts entre acteurs publics et privés, etc.

Mais il s'agit également de replacer le projet Sol dans une perspective plus large ; on retrouve ici les réflexions sur les modes de représentation et de calcul de la richesse. En tant qu'unité de compte, le sol devrait permettre de valoriser des activités de production qui répondent aux critères d'utilité écologique et sociale, et l'ensemble des activités non prises en compte par les indicateurs actuels¹⁹ ; il est donc fortement lié aux travaux sur les nouveaux indicateurs de richesse²⁰.

Ce projet doit également s'inscrire dans le cadre plus large des réflexions et expérimentations en termes d'innovations monétaires²¹, dans la convergence des alternatives locales et dans l'articulation de chaque pratique avec le contexte global, dans les réflexions sur une monnaie solidaire mondiale²². *In fine*, il pourra contribuer à une réappropriation démocratique de la monnaie, afin de redonner sens à une exigence simple : la monnaie est un moyen et non une fin.

¹⁹ On peut également imaginer que le sol puisse être utilisé, en unité de « décompte », dans les comptabilités d'entreprise ou nationale, des activités aujourd'hui agrégées positivement mais qui constituent des flux monétaires générant des destructions, ou encore qu'il puisse donner corps au projet de « *triple bottom line* », évoqué dans le cadre de la loi NRE (nouvelle régulation économique), faisant apparaître les coûts et bénéfices écologiques et sociaux dans le bilan des entreprises.

²⁰ Voir en particulier les travaux de Jean Gadrey et Florence Jany-Catrice, 2005.

²¹ Réflexions auxquelles ce livre contribue.

²² À l'exemple du projet Terra, porté par Bernard Lietaer ; concernant ce sujet, on peut consulter le site <http://www.terratrc.org/index.html>

BIBLIOGRAPHIE

- GADREY J., JANY-CATRICE F., (2005), *Les nouveaux indicateurs de richesse*, Paris : La Découverte, coll. « Repères », 123 p.
- KENNEDY M., (2005), « Why Do we Need Monetary Innovation », Communication pour la conférence Doors of Perception 8, « Infra : platforms for social innovation », 21-26 mars, New Delhi.
- MEDA D., (1997), *Qu'est-ce que la richesse ?*, Paris : Flammarion, coll. « Champs », 423 p., 1999.
- VIVERET P., (2003), *Reconsidérer la richesse*, La Tour d'Aigues : Éditions de l'Aube, 240 p.

TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE.....	9
INTRODUCTION GENERALE	
<i>Les monnaies sociales : un outil et ses limites</i> , par Jérôme Blanc	11
PREMIERE PARTIE : Justifications des monnaies sociales.....	25
Introduction.....	27
Jérôme Blanc	
<i>À quoi servent les monnaies sociales ?</i>	31
Massimo Amato	
<i>Qu'est-ce que la monnaie ? Réflexions sur l'enjeu de l'institution monétaire</i>	43
Luca Fantacci	
<i>Qu'est-ce que la monnaie ? La question de la complémentarité à partir des institutions historiques de la monnaie occidentale</i>	59
Bernard Lietaer	
<i>Des monnaies pour les communautés et les régions biogéographiques : un outil décisif pour la redynamisation régionale au XXI^e siècle</i>	73
Margrit Kennedy	
<i>Pourquoi avons-nous besoin d'innovations monétaires ? Trois erreurs courantes, trois conséquences probables, trois solutions possibles</i>	99
Thomas H. Greco Jr.	
<i>Réinventer l'argent : un remède à l'exclusion financière</i>	121
Keith Hart	
<i>Richesse commune : construire une démocratie économique à l'aide de monnaies communautaires</i>	135
Valérie Demers et Corinne Gendron	
<i>Finance solidaire et monnaies sociales : entre solidarité et réforme de l'économie</i>	153

DEUXIEME PARTIE : Modalités d'organisation	167
Introduction	169
Jérôme Blanc	
<i>Choix organisationnels et orientation des dispositifs de monnaies sociales</i>	173
Pantaleo Rizzo	
<i>Le système multilatéral : gestion sociale et gestion multilatérale</i>	197
Henk van Arkel, Jaap Vink et Camilo Ramada	
<i>Méthodes pour le succès des monnaies complémentaires</i>	213
Stephen DeMeulenaere	
<i>Les systèmes de monnaie complémentaire : des anciennes origines à une réponse moderne au problème de l'exclusion</i>	229
TROISIEME PARTIE : Modèles nationaux, expérimentations et évaluations d'impact.	245
Introduction	247
Catherine Lenzi	
<i>L'enquête nationale sur les systèmes d'échange locaux (SEL) en 2004 : éléments d'analyse</i>	253
Catherine Lenzi	
<i>Le temps des femmes comme richesse collective et expression citoyenne : l'expérience des systèmes d'échanges locaux (SEL)</i>	281
Colin C. Williams	
<i>Le rôle de l'économie sociale face à l'exclusion sociale : quelques leçons des local exchange and trading schemes (LETS)</i>	305
Gill Seyfang	
<i>Consacrer du temps à la construction de la communauté ? Une évaluation des banques de temps comme outil d'inclusion sociale</i>	323
Yasuyuki Hirota	
<i>Les expérimentations de monnaies locales au Japon : les monnaies au service de l'uchi</i>	339
Ana Ferreira et Peter Moers	
<i>Le projet Fomento à Fortaleza</i>	355
Celina Whitaker et Pascale Delille	
<i>Le projet Sol : pour retrouver le sens des valeurs</i>	383

QUATRIEME PARTIE : Le trueque argentin, de l'emballement à la chute	395
Introduction	397
Laurent Montillet	
<i>Et pour quelques crédits de plus... ..</i>	<i>401</i>
Jeff Powell	
<i>Capitalisme insignifiant, capitalisme en perfectionnement ou post-capitalisme ?</i>	
<i>Enseignements des expériences argentines de troc</i>	<i>423</i>
Susana Hintze	
<i>La construction médiatique du trueque en argentine.....</i>	<i>443</i>
Mariana Luzzi	
<i>La trueque face à l'État, l'État face au trueque : des rapports complexes</i>	<i>459</i>
Lucie Gémonet	
<i>La diffusion et l'apprentissage de valeurs propres aux clubs de trueque : discours et pratiques</i>	
<i>des adhérents du club San Javier Solidarios</i>	<i>469</i>
Pierre Olivier Salles	
<i>Entre survie et engagement politique, les avatars du projet militant du trueque argentin</i>	<i>481</i>
Georgina M. Gómez	
<i>La RTZO, ou « Réseau de troc de la zone Ouest », partenaire de l'économie locale.....</i>	<i>497</i>
Heloisa Primavera	
<i>Le projet Colibri : un rayonnement de l'économie solidaire ?</i>	<i>513</i>
CONCLUSION GENERALE	
<i>Où vont les monnaies sociales ? Où peut-on aller avec elles ? Quelques mots en guise de</i>	
<i>conclusion, par Jérôme Blanc.....</i>	<i>535</i>
SIGLES ET ACRONYMES.....	539
SITES INTERNET	543
TABLE DES MATIERES	545

Rapport Exclusion et liens financiers 2005-2006

Monnaies sociales

Ce septième rapport rassemble près de trente textes sur ces dispositifs, parmi lesquels on connaît, en France, les SEL. Ce sont des systèmes locaux d'échange articulés autour d'une monnaie spécifique et qui visent des objectifs d'ordre socio-économique. Ce livre porte sur eux un regard comparatif et international. Leur dynamique remonte aux années 1980. Ils sont aujourd'hui présents dans une quarantaine de pays et un demi-million à un million de personnes y participent. Cet ouvrage comprend quatre parties. La première présente un ensemble d'arguments justifiant le recours à de tels dispositifs. La deuxième s'interroge sur les modalités de leur organisation et sur les conséquences des choix en la matière. La troisième présente un ensemble d'expériences et de modèles ainsi que des évaluations d'impact socio-économique. La quatrième est consacrée à l'extraordinaire cas argentin. L'ensemble constitue le premier livre de langue française qui présente un panorama aussi large sur cette question.

Les rapports *Exclusion et liens financiers* constituent une contribution à l'observation de l'économie solidaire en émergence et se situent à la croisée des chemins de la réflexion et de l'opérationnel. Ils s'adressent aux acteurs de terrain de la lutte contre les exclusions (associations, collectivités locales, décideurs publics, etc.) – mais aussi aux chercheurs et à l'ensemble de la communauté financière – par les questions de responsabilité sociale de la finance qu'ils posent et par les initiatives qu'ils donnent à connaître et analysent.

*

* *

Jérôme Blanc est maître de conférences à l'université Lumière Lyon 2 et chercheur au LEFI (ex-Centre Walras). Il a participé à l'ouvrage collectif sous la direction de Jean-Michel Servet, *Une économie sans argent : les systèmes d'échange local* (Paris : Seuil, 1999) et a publié *Les monnaies parallèles. Unité et diversité du fait monétaire* (Paris : L'Harmattan, 2000).

Cet ouvrage a été publié grâce au soutien de la Mission recherche de La Poste et grâce au programme ECOS-Sud A03H02 intitulé « La fragmentation monétaire argentine : des fondements de la crise monétaire aux conditions d'un développement local et régional ».